Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Bourgogne Franche-Comté

Service de l'alimentation

Affaire suivie par : G. Flacelière - E. Martinez

Tél. : 03.80.39.31.16 – 03 81 47 75 89
Fax : 03.80.39.31.99 – 03 81 47 75 79
Mél : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Le coin du bricoleur
Monsieur FAIVRE Alexandre
10, avenue Charles De Gaulle

25500 MORTEAU

Dijon, le 16 août 2017

Objet : Agrément d'entreprise

AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références Réglementaires :

- *Vu les articles L254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Vu le Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu la délégation de signature du préfet de la région BOURGOGNE FRANCHE COMTE au Directeur de la DRAAF de BOURGOGNE FRANCHE COMTE publiée le 4 janvier 2016 ;*

L'organisme : **Le coin du bricoleur**
domicilié à : **10, avenue Charles De Gaulle**
25500 MORTEAU

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **FC00036**

pour effectuer ses activités de :

- **Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels.**

Cet agrément est renouvelé annuellement par tacite reconduction tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies sous réserve de la production des documents identifiés dans la lettre d'accompagnement. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements rattachés à votre organisme et bénéficiant de cet agrément :

Le coin du bricoleur	**25500**	**MORTEAU**

Fait à DIJON, le 16 août 2017

Pour le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
le chef du service régional de l'alimentation adjoint,

Dominique CROZIER